

**MAIRIE DE VALMEINIER**  
**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 9 DECEMBRE 2019**

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombre de votants	11

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 9 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

**Étaient présents** : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Philippe EXCOFFIER, Marie Paule FAUGERAS, Sylvain ICHARD, Éric TALLIA

**Absents ayant donné procuration** : Pascal BAUDIN à Philippe EXCOFFIER

**Date de convocation** : 03/12/2019

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance

### **I- AFFAIRES FONCIERES**

#### **CONSORTS NORAZ – Régularisation route des Combes**

Les consorts NORAZ Joseph souhaitent vendre à la Commune, les parcelles qui se trouvent sur l'emprise de la route des Combes.

Il s'agit des parcelles cadastrées A1843 – A1845 – A1837 - A1839 - A1841, d'une superficie totale de 713 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit sur les Combes.

Le tarif proposé est : 7 € le m<sup>2</sup>.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **II- MARCHES PUBLICS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant du Marché de la construction d'une nouvelle mairie : 1 334 198,36 € HT.

La réalisation de travaux supplémentaires pour certains lots et de travaux non réalisés pour d'autres, nécessite la conclusion de neuf avenants :

- Lot 01 – Gros Œuvre :	- 6 190.00 € HT
- Lot 02 - Charpente :	- 2 280.00 € HT
- Lot 04 – Menuiseries intérieures :	- 2 272.40 € HT
- Lot 06 – Carrelages, faïences, chapes :	934.66 € HT
- Lot 08 – Peinture revêtement muraux :	-762.50 € HT
- Lot 09 – Façades isolation extérieure :	- 2 730.00 € HT
- Lot 10 – Serrurerie métallique ;	- 10 521.00 € HT
- Lot 12 – Electricité :	2 477.51 € HT
- Lot 15 – Terrassement VRD espaces verts :	20 745.33 € HT

Montant total des avenants : - 1 098.40 € HT

Le nouveau montant du marché est de : 1 333 099.96 € HT.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **III- BUDGET M14 : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur l'adjoint en charge des finances fait un point budgétaire du budget principal, du budget annexe et du budget du CCAS.

Il présente à l'assemblée la décision modificative budgétaire ci-dessous concernant la section d'investissement du budget principal de la collectivité :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D2315-139 CIMETIERE		7 000.00 €		
D2315-116 VOIRIES DIVERSES		4 000.00 €		
D202-131 PLU		4 500.00 €		
D21578-123 MATERIEL		500.00 €		
D2315-140 RUE VILLAGE	16 000.00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>16 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

*Approuvé à l'unanimité.*

### **IV- PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur l'adjoint en charge des travaux indique que le commissaire enquêteur a rendu son rapport concernant l'enquête publique pour le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et a donné un avis favorable.

### **V- DUREE AMORTISSEMENTS DES BIENS SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur l'adjoint en charge des finances soumet à la délibération du conseil municipal un tableau présentant les durées d'amortissement applicables aux biens acquis ou aux constructions réalisées.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **VI CONVENTION POUR LE LOGEMENT DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

Madame l'adjointe à la vie sociale donne lecture au Conseil Municipal d'une convention de partenariat entre la Commune, la communauté de commune Maurienne Galibier, action logement et l'Etat.

Cette convention a pour objet de définir les besoins en logement des travailleurs saisonniers sur le territoire de la Communauté de Communes de Maurienne Galibier.

La convention est conclue pour une durée de trois ans.

*Approuvé à l'unanimité.*

## **VII- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS**

### **A) Syndicat Pays de Maurienne présenté par Alexandre ALBRIEUX**

-Comité régional ski de Savoie : création d'un pôle d'entraînement au Centre montagne ARMERA géré par l'ASCD pour les jeunes de la Vallée. Le Syndicat de Pays de Maurienne apportera sa contribution financière à ce projet en lien avec la Région AURA et le Département de la Savoie.

-Point sur l'étude relative à la fusion des intercommunalités de la vallée de la Maurienne.

### **B) SEMVAL présenté par Alexandre ALBRIEUX**

Le chiffre d'affaire de la saison estivale est en légère baisse. Par contre, le chiffre d'affaire de l'hiver est en hausse d'environ 4 %.

## **VIII - QUESTIONS DIVERSES**

### **A) Remboursement des frais avancés par Madame l'adjointe à la vie sociale.**

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente une facture payée par l'adjointe à la vie sociale. Cette facture concerne le périscolaire.

Le montant s'élève à 130.05 €.

Il convient d'autoriser le remboursement de la somme avancée qui sera prélevé au compte 6256.

***Approuvé à l'unanimité.***

### **B) Rapports annuels de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif**

Monsieur le maire donne lecture des rapports annuels 2018 relatifs au prix et à la qualité du service de l'eau potable sur le territoire de la commune ainsi qu'à l'assainissement collectif et non collectif.

Ces rapports sont en ligne sur SISPEA ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)) et consultable en Mairie

***Approuvé à l'unanimité.***

## **IX - INFORMATIONS DIVERSES**

Taxe de séjour : Monsieur l'adjoint en charge des finances fait un point sur la collecte de la taxe de séjour pour l'année 2019. Le montant budgétisé sur le budget de l'office du Tourisme est 400 000 €, la recette attendue d'ici la fin de l'année est d'environ 500 000 €.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15